

**FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT  
DES ALPES-MARITIMES**

**DEMANDE D'AIDE(S) FINANCIERE(S) POUR  
LE MAINTIEN DANS UN LOGEMENT**

**DETTE LOCATIVE**

Dossier à compléter intégralement

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR:**

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Adresse mail :

N° allocataire CAF :

non allocataire

N° allocataire MSA :

«Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez, destiné à instruire votre demande de FSL. Les destinataires des données sont les services instructeurs et les partenaires pouvant être amenés à intervenir dans le traitement de votre dossier. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent-Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès, en vous adressant, par voie postale, au Correspondant Informatique et Libertés – Département des Alpes-Maritimes – B.P. n° 3007 06201 Nice Cedex 3. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. ». Cette procédure d'information à l'utilisateur a été labélisée par la CNIL.



## AIDE SOLLICITEE (A COMPLETER OBLIGATOIREMENT)

### PRISE EN CHARGE DE LA DETTE LOCATIVE

**Tiers payant installé**  
(versement de l'allocation logement directement au bailleur).



*Le montant de la dette doit être inférieur ou égal à 5 000 €, (frais de commandement et d'huissier inclus, aide au logement déduite)*

**OUI**



*Le début de la dette ne doit pas remonter à plus de 24 mois et le montant doit être inférieur à 24 fois le montant du loyer résiduel (\*).*

**NON**



*Le paiement intégral du loyer doit être repris depuis au moins 2 mois consécutifs à la date du dépôt de votre demande et être poursuivi les mois suivants.*



**Si installé** depuis plus de 3 mois à la date de dépôt du dossier

**50 % subvention**

**50% prêt remboursable**



*Le montant de la dette doit être constitué, c'est à dire être équivalent à une somme au moins égale à deux mois de loyer résiduel (\*).*



**Si non installé** depuis 3 mois minimum à la date de dépôt du dossier

**20 % subvention**

**80 % prêt remboursable**



*Lorsque le ménage demandeur bénéficie de l'aide au logement, le bailleur doit avoir saisi au préalable l'organisme payeur (CAF ou MSA) pour signaler l'impayé.*

(\*) Montant du loyer résiduel : loyer (hors loyers annexes) + charges mensuelles – allocation logement



## BUDGET FAMILIAL MENSUEL

Ressources	Demandeur	Conjoint	Autre	Autre
Salaires ou revenus d'activité	■	■	■	■
Prestations Pôle Emploi	■	■	■	■
Retraite principale	■	■	■	■
Retraite complémentaire	■	■	■	■
Indemnités journalières CPAM	■	■	■	■
Pension d'invalidité	■	■	■	■
Pension alimentaire	■	■	■	■
Allocation vieillesse	■	■	■	
Allocation veuvage	■	■	■	■
Rente viagère	■	■	■	■
Revenus fonciers	■	■	■	■
Bourses scolaires	■	■	■	■
autres	■	■	■	■
<b>Prestations familiales</b>				
RSA	■	■	■	■
Prime d'activité	■	■	■	■
Allocation logement (ALS, APL, ALF)	■	■	■	■
Allocations familiales	■	■	■	■
Complément familial	■	■	■	■
Allocation de base PAJE	■	■	■	■
Allocation soutien familial	■	■	■	■
Allocation Adulte Handicapé	■	■	■	■
Majoration Vie Autonome	■	■	■	■
Allocation d'Education de l'enfant handicapé	■	■	■	■
Complément d'AEEH	■	■	■	■
Complément libre choix d'activité	■	■	■	■
autres	■	■	■	■
<b>TOTAL</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	0,00 €			

## **SITUATION SOCIALE DU MENAGE**

--

Date et signature du demandeur (obligatoire)

Nom et signature du travailleur social  
+ Cachet (obligatoire)

## ATTESTATION : AIDE AU PAIEMENT DE LA DETTE LOCATIVE

**Attention :** Ce document doit être obligatoirement et intégralement renseigné, daté et signé par le bailleur. Il doit également être vérifié et signé par le demandeur.

**À faire remplir par le bailleur et à signer par le bailleur et le locataire, et à joindre à la demande FSL**

<b>Nom et prénom du propriétaire :</b> Adresse :	
Téléphone :	
<b>Nom du mandataire, gestionnaire du logement :</b> Adresse :	
Téléphone :	

<b>Adresse du logement loué :</b>
-----------------------------------

<b>Nom du locataire :</b> <b>N° allocataire CAF ou MSA :</b> Date de signature du bail : JJ/MM/AAAA	<b>Prénom :</b>  Durée du bail :
--	--

<b>Montant du loyer mensuel :</b> (hors loyers annexes)	euros	<b>Montant des charges mensuelles :</b>	euros
--	-------	---	-------

<b>Date du début de l'impayé :</b> JJ/MM/AAAA
<b>Montant total de la dette</b> (loyer, charges locatives, frais de commandement ou d'huissier), allocation logement déduite si le bailleur la perçoit directement : euros
Existe-t-il une caution solidaire : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON



J'atteste avoir déclaré la situation d'impayé et avoir saisi la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes (service « unités impayés de logement » ou la Mutualité Sociale Agricole le (obligatoire)  
JJ/MM/AAAA

Un plan d'apurement a-t'il été signé :  OUI  NON  
 Si OUI, le plan est-il respecté ?  OUI  NON

Une procédure contentieuse est-elle en cours ?  OUI  NON  
 Un jugement a-t-il constaté la résiliation du bail ?  OUI  NON si OUI, date :   
 JJ/MM/AAAA

Décision rendue : délai de paiement	<input type="checkbox"/> Délai de grâce	<input type="checkbox"/> Expulsion
Protocole de cohésion sociale (parc public)	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

**Je soussigné, bailleur** atteste que mon locataire a repris le paiement du loyer et des charges depuis

le   
JJ/MM/AAAA

**Dans le cas du paiement par le Fonds de Solidarité pour le logement de la dette locative indiquée ci-dessus, et sous réserve que mon locataire respecte son engagement quant au paiement du loyer et des charges, je renonce à me prévaloir des actes de procédure me permettant d'obtenir une décision de justice et m'engage à maintenir le locataire dans les lieux pour une durée minimale de 12 mois, soit à conclure un nouveau contrat de location aux conditions du précédent bail dans le cas où le bail aurait été résilié par une décision de justice.**

<b>Signature du demandeur précédée de la mention « lu et approuvé »</b>	<b>Date, cachet et signature du bailleur ou de l'agence Précédés de la mention « lu et approuvé »</b>
---	---

**FRAUDES** : est passible de l'application des articles L114-12-3 et suivants du code de la sécurité sociale et des articles 313-1 et 441-1 du code pénal, quiconque se rend coupable de manœuvres frauduleuses ou de fausses déclarations pour obtenir ou tenter d'obtenir des prestations

## ETAT DETAILLE DE LA DETTE LOCATIVE (à compléter intégralement par le bailleur)

**Nom et prénom du locataire :**

**N° allocataire CAF :**

	Date du début de l'impayé JJ/MM/AAAA	Montant du loyer	Montant des charges	Frais de commandement et huissiers	Régularisation bailleur en faveur du locataire	Montant de l'AL ou de l'APL versée	Montant versé par le locataire	Reste à devoir
1	<input style="width: 40px; height: 15px;" type="text"/>							
2	<input style="width: 40px; height: 15px;" type="text"/>							
3	<input style="width: 40px; height: 15px;" type="text"/>							
4	<input style="width: 40px; height: 15px;" type="text"/>							
5	<input style="width: 40px; height: 15px;" type="text"/>							
6	<input style="width: 40px; height: 15px;" type="text"/>							
7	<input style="width: 40px; height: 15px;" type="text"/>							
8	<input style="width: 40px; height: 15px;" type="text"/>							
9	<input style="width: 40px; height: 15px;" type="text"/>							
10	<input style="width: 40px; height: 15px;" type="text"/>							
11	<input style="width: 40px; height: 15px;" type="text"/>							
12	<input style="width: 40px; height: 15px;" type="text"/>							
13	<input style="width: 40px; height: 15px;" type="text"/>							
14	<input style="width: 40px; height: 15px;" type="text"/>							
15	<input style="width: 40px; height: 15px;" type="text"/>							
16	<input style="width: 40px; height: 15px;" type="text"/>							
17	<input style="width: 40px; height: 15px;" type="text"/>							
18	<input style="width: 40px; height: 15px;" type="text"/>							
19	<input style="width: 40px; height: 15px;" type="text"/>							
20	<input style="width: 40px; height: 15px;" type="text"/>							
21	<input style="width: 40px; height: 15px;" type="text"/>							
22	<input style="width: 40px; height: 15px;" type="text"/>							
23	<input style="width: 40px; height: 15px;" type="text"/>							
24	<input style="width: 40px; height: 15px;" type="text"/>							
	<b>TOTAL</b>							

*Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies, je prends connaissance du fait qu'elles pourront être vérifiées*

**FRAUDES** : est passible de l'application des articles L114-12-3 et suivants du code de la sécurité sociale et des articles 313-1 et 441-1 du code pénal, quiconque se rend coupable de manœuvres frauduleuses ou de fausses déclarations pour obtenir ou tenter d'obtenir des prestations

Date :

**Signature du bailleur ou de son mandataire (obligatoire)**

Cachet :



*Vous avez besoin d'aide pour renseigner le tableau d'état détaillé de la dette locative ?*

*Voici un exemple de tableau complété avec des éléments fictifs afin de faciliter la compréhension puis la saisie de ce tableau.*

**EXEMPLE :**

*Monsieur X a contracté une dette locative et a déposé une demande de prise en charge de la dette auprès du service FSL en date du 1<sup>er</sup> octobre 2016.*

*L'impayé de loyer de Monsieur X a débuté en février 2016, il a donc renseigné tous les mois de février à septembre 2016 (mois précédant la demande FSL).*

	<i>Mois/année depuis le début de l'impayé</i>	<i>Montant du loyer</i>	<i>Montant des charges</i>	<i>Frais de commandement et d'huissier</i>	<i>Régularisation bailleur</i>	<i>Montant de l'AL ou APL versée</i>	<i>Montant versé par le locataire</i>	<i>Reste à devoir</i>
1	<i>Février 16</i>	500	50			200	0	350
2	<i>Mars 16</i>	500	50			200	0	350
3	<i>Avril 16</i>	500	50	50		200	0	400
4	<i>Mai 16</i>	500	50			200	350	0
5	<i>Juin 16</i>	500	50			200	350	0
6	<i>Juillet 16</i>	500	50			200	350	0
7	<i>Août 16</i>	500	50			*	350	200
8	<i>Septembre 16</i>	500	50			*	350	200
9								
	<b>TOTAL</b>							<b>1 500</b>

*\*suspension AL ou APL*

# PIECES OBLIGATOIRES

## POUR TOUTES LES DEMANDES :

◆ Justificatifs de ressources des **trois mois précédant la demande de l'ensemble des personnes vivant au foyer** (*salaires, revenus d'activité, relevé de situation pôle emploi, retraite, indemnités journalières de la CPAM, dernière notification CAF ou MSA, pension d'invalidité*)

◆ Si versement régulier d'une **pension alimentaire**, fournir le justificatif de deux mois de versement continu par la production d'un relevé de compte bancaire ou postal **nominatif**

### ◆ **Copie de la déclaration de situation CAF faite en ligne**

- si une modification est intervenue concernant la situation personnelle ou professionnelle (mariage, veuvage, séparation, modification dans la composition familiale : nombre d'enfants ou personnes à charge...),
- ou si le ménage demandeur est radié, non affilié, non immatriculé (Mutualité Sociale Agricole, Caisse de Compensation des Services Sociaux de Monaco),

◆ Demande de **versement direct** de l'allocation logement au bailleur, datée si la demande d'allocation logement n'est pas versée au bailleur

◆ **Attestation** d'aide au paiement de la dette locative (page 7/8) dûment complétée et signée par le bailleur (ou son mandataire) et le demandeur

◆ **Tableau de l'état détaillé de la dette** (page 9/10) commençant à 0, mois par mois et actualisé à la date du dépôt de la demande, complété et signé par le bailleur ou son mandataire (+ cachet)

+ **Copie du relevé du compte bailleur détaillé**

### **2 dernières quittances de loyer**

◆ **Copie intégrale du bail** et de l'acte de caution solidaire (si mentionné sur le bail) en cours de validité ou du protocole de cohésion sociale en cours de validité (bailleur public)

◆ Si dossier de surendettement, autorisation de la Banque de France ou du Tribunal d'Instance de souscrire un nouveau prêt avec copie du plan conventionnel si la décision a déjà été notifiée

◆ Copie du plan d'apurement si mis en place (pour tous les bailleurs)

◆ Pour les **bailleurs publics** :

- **Dernière quittance de loyer** faisant apparaître le montant du loyer et des charges
- Justificatifs de la **déclaration de l'impayé de loyer** à la CAF ou à la MSA
- copie de la **déclaration de reprise des paiements** du loyer à la CAF

◆ RIB du demandeur

◆ RIB du bailleur ou de l'agence (à l'exception des bailleurs publics)

## ENVOYEZ le dossier COMPLET à l'adresse suivante :

Département des Alpes-Maritimes  
Direction de l'Insertion et des Lutttes contre la Fraude et la Précarité Energétique  
Service Gestion des Prestations Individuelles et de la Lutte contre la Fraude  
Section Attribution et Suivi du Fonds de Solidarité pour le Logement  
BP. 3007  
06201 – NICE cedex 3

## INFORMATIONS PRATIQUES

### ◇ Qu'est-ce que le fonds de solidarité pour le logement (FSL) ?

C'est un dispositif qui propose des aides financières aux personnes majeures, en situation régulière, qui en raison de leurs faibles ressources ou de leurs conditions d'existence, éprouvent des difficultés pour se maintenir dans leur logement.

Son règlement intérieur est mis à votre disposition sur les sites du Département des Alpes-Maritimes [www.departement06.fr](http://www.departement06.fr), de la Métropole [www.nicecotedazur.org](http://www.nicecotedazur.org) et de l'Association Départementale d'Information pour le Logement : [www.adil06.org](http://www.adil06.org)

### ◇ Les conditions à respecter :

#### Pour le logement, celui-ci doit :

- ➡ être situé dans les Alpes-Maritimes (hors communes de la Métropole) et être votre résidence principale
- ➡ répondre aux critères d'éligibilité de l'aide au logement (demande d'aide au logement à effectuer auprès des services de la CAFAM)
- ➡ avoir une durée de bail au moins égale à 3 ans pour les logements vides, à 1 an pour les logements meublés
- ➡ ne pas avoir de caution solidaire ou d'assurance impayés de loyers en cours de validité
- ➡ avoir un montant de loyer et de charges mensuel inférieur ou égal à :

1 Personne	2 Personnes ou colocataires	3 Personnes ou colocataires	4 personnes ou colocataires	5 personnes ou colocataires	6 personnes ou colocataires	Personne ou colocataire supplémentaire
<b>700 €</b>	<b>800 €</b>	<b>900 €</b>	<b>1 000 €</b>	<b>1 050 €</b>	<b>1 100 €</b>	<b>+ 80 €</b>

#### Pour vous même :

- ➡ la moyenne des ressources des 3 derniers mois précédant la demande doit être inférieure ou égale à :

1 Personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes	Personne supplémentaire
<b>1 300 €</b>	<b>1 600 €</b>	<b>1 800 €</b>	<b>2 000 €</b>	<b>2 200 €</b>	<b>2 400 €</b>	<b>+ 200 €</b>

Dans ce montant plafonné, est pris en compte l'ensemble des revenus, quelle qu'en soit la nature, de toutes les personnes composant le foyer (sauf l'aide au logement, l'allocation de rentrée scolaire, les bourses étudiantes, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et ses compléments, l'allocation personnalisée d'autonomie, la prestation de compensation du handicap et toutes les aides financières, allocations et prestations dont le montant ou la périodicité n'ont pas de caractère régulier)

- ➡ aucun dossier ne pourra être instruit tant que le versement direct de l'allocation logement au bailleur ne sera pas installé par l'organisme payeur
- ➡ les prêts précédemment accordés par le FSL doivent être intégralement remboursés
- ➡ le montant total de la dette doit être inférieur ou égal à 5 000 € (frais de commandement et d'huissiers inclus, aide au logement déduite), ne doit pas remonter à plus de 24 mois et le montant des loyers dus ne doit pas être supérieur à 24 fois le montant du loyer résiduel
- ➡ l'intégralité du paiement du loyer et des charges doit être repris depuis au moins 2 mois consécutifs à la date du dépôt de la demande et être poursuivi
- ➡ Le bailleur doit avoir saisi au préalable l'organisme payeur (CAF OU MSA) de l'allocation logement pour signaler l'impayé de loyer
- ➡ Le montant du loyer résiduel mensuel ou des échéances d'emprunt doit être au moins égal à 50,00 € (déduction faite de l'allocation logement)

## MENTIONS LEGALES

*Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez, destiné à instruire votre demande de FSL dans le cadre du maintien dans le logement  
Le FSL s'inscrit dans le cadre réglementaire suivant :*

- *Le code de l'action sociale*
- *la loi n° 90-449 du 31 mai 1990, visant à la mise en œuvre du droit au logement et de ses décrets d'application ;*
- *le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) des Alpes-Maritimes en vigueur*
- *la délibération de l'assemblée départementale du 13 décembre 2012 adoptant le présent règlement intérieur du FSL ;*

*Les données enregistrées sont celles des formulaires et n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée. L'ensemble des données est obligatoire, tout défaut de réponse entrainera l'impossibilité de traiter votre dossier.*

*Les informations enregistrées sont destinées aux services instructeurs du Département et de la Métropole et ne peuvent être communiquées, en cas de besoin nécessaire à l'instruction de votre situation, qu'aux destinataires dûment habilités et intervenant strictement dans le cadre de votre dossier, à savoir, en fonction de leurs missions :*

- *Le service instructeur du Département*
- *Le service instructeur de la Métropole*
- *Les organismes sociaux, type MSD, CCAS,*
- *Les mairies, les associations tutélaires*
- *Les associations dont l'objet est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées*
- *Les hôpitaux, foyers logements, maisons de retraite*
- *Les bailleurs sociaux et publics*
- *Les distributeurs d'énergie : eau, gaz, électricité, et téléphone*
- *La CAF et la MSA,*
- *La commission de surendettement,*
- *La CPAM*

*Les décisions motivées sont notifiées à la personne, ou famille ayant formulé la demande et à l'organisme qui a saisi le FSL ;*

*Le Département et la Métropole informent les distributeurs, les bailleurs, la commission de surendettement, l'organisme payeur de l'aide au logement (CAF, MSA) de la décision sans préciser les motifs.*

*Les données enregistrées sont conservées conformément aux prescriptions des archives départementales*

*Conformément à la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant, par voie postale, au Correspondant Informatique et Libertés – Département des Alpes-Maritimes – B.P. n° 3007 06201 Nice Cedex 3. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. » Cette procédure d'information à l'utilisateur a été labélisée par la CNIL.*

